



Assistance à maîtrise
d'ouvrage pour la
réalisation d'un
Programme Local de
Prévention des Déchets
Ménagers et Assimilés
CA Creil Sud Oise

Plan d'actions / Février 2025

1002630

Ce dossier a été réalisé par :

ELCIMAI ENVIRONNEMENT

5-7 rue de l'Amiral Courbet

94160 SAINT MANDE

01.79.84.82.00

AUTEUR	
Date	Nom
25/02/2025	Céline Godoy

VALIDATION	
Date	Nom

Sommaire



CHAPITRE 1	PLAN D' ACTIONS DU PLPDMA	4
1/	Analyse AFOM	4
2/	Objectifs de réduction des DMA	5
3/	Axes stratégiques du programme	6
4/	Objectif de réduction par action	23
5/	Suivi et évaluation du programme	25
6/	Pilotage et gouvernance	27
CHAPITRE 2	ANNEXES : FICHES ACTIONS REALISEES LORS DES ATELIERS	29

Chapitre 1 Plan d'actions du PLPDMA

1/ Analyse AFOM

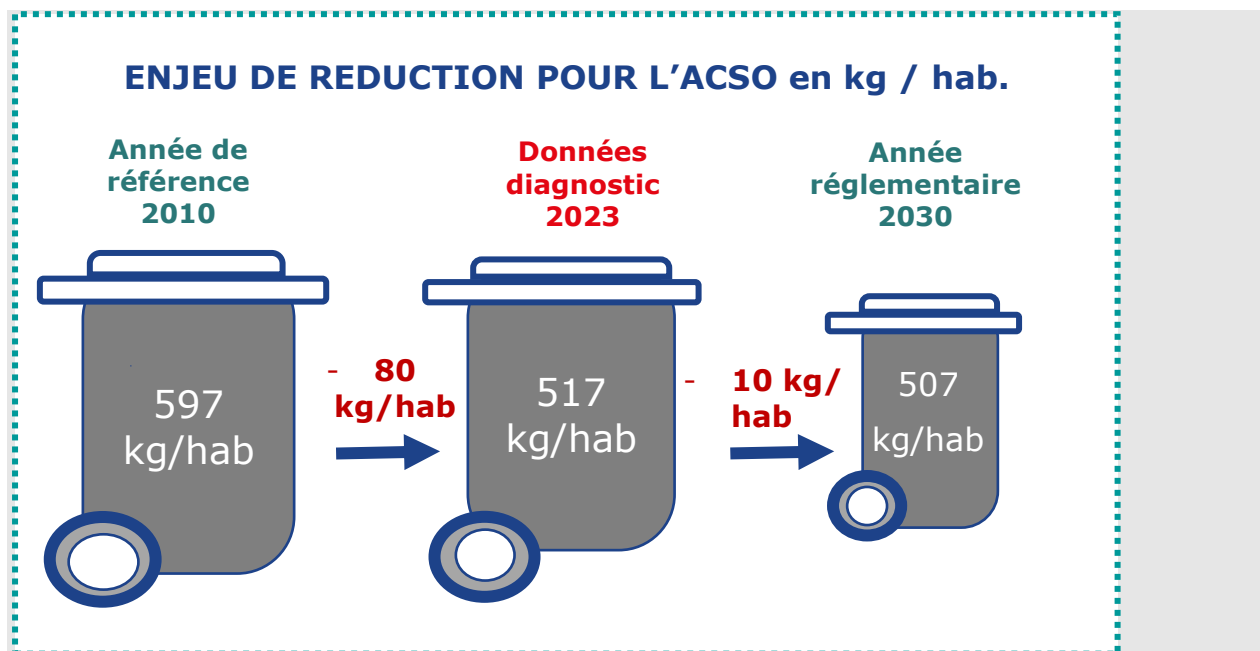
La Matrice AFOM (Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces) récapitule les atouts/faiblesses internes de l'élaboration du PLPDMA, ainsi que les opportunités/menaces externes, liées à son environnement territorial.

Cette analyse se base sur les éléments d'enseignement à retenir de l'état des lieux ainsi qu'aux échanges lors des différentes instances de concertation.

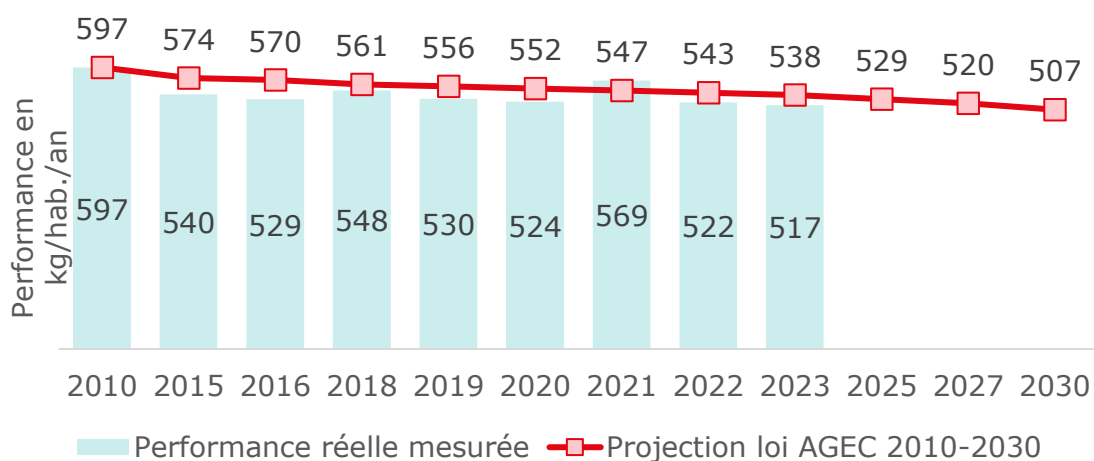
	Atouts	Faiblesses
Facteurs internes	<p>Des projets existants (PACET, projet de territoire, PAT) intègrent des actions de prévention</p> <p>Développement fort du compostage individuel et collectif</p> <p>Projet d'avoir une équipe de guides composteurs</p> <p>Une redevance spéciale en place pour les professionnels</p> <p>Des partenariats avec plusieurs acteurs</p>	<p>Peu de moyens humains sur la prévention</p> <p>Pas de suivi actuellement des composteurs collectifs</p> <p>Une collecte des végétaux qui n'incite pas à la prévention</p> <p>Une diversité de publics à cibler (ville, campagne, faibles revenus/revenus plus élevés)</p> <p>Un temps d'arrêt entre l'ancien PLP et le nouveau PLPDMA.</p>
	Opportunités	Menaces
Facteurs externes	<p>La présence de nombreuses associations dynamiques à associer pour le PLPDMA, demandeuses d'actions</p> <p>Des ménages, y compris en appartement, favorables au compostage, au réemploi.</p> <p>Un contexte économique contraint qui encourage des actions de prévention</p> <p>Contexte législatif incitatif : Loi AGECC, loi Climat.</p>	<p>Des acteurs à remobiliser autour de la prévention</p> <p>Vigilance à suivre les sites de compostage partagé en pied d'immeubles, pour qu'ils fonctionnent</p> <p>Des problématiques de dépôts sauvages</p> <p>Indispensable de mobiliser les bailleurs en QPV</p> <p>Des partenariats financiers à mettre en place</p> <p>Une offre économique qui n'incite pas à la prévention : fast fashion, sur emballage ...</p>

2/ Objectifs de réduction des DMA

L'objectif de réduction des déchets du PLPDMA est défini par la loi anti-gaspillage, soit une **réduction de la production de DMA de 15% en 2030 par rapport à 2010**. Cela se traduit avec les valeurs ci-dessous pour l'ACSO :



Sur la base des données de production en 2010, une projection de l'évolution de la production de DMA entre 2010 et 2030 est réalisée pour l'atteinte de l'objectif de la loi AGEC.



Evolution du ratio de collecte des DMA et des objectifs règlementés



3/ Axes stratégiques du programme

3.1/ Co- construction du plan d'actions

Le plan d'action a été co-construit avec les acteurs du territoire lors de 3 ateliers de concertation qui ont été organisés le 13 et 14 janvier 2025 sur les thèmes :

- De l'éco-exemplarité ;
- Du réemploi et de la consommation responsable ;
- De la prévention des déchets des activités économiques

200 propositions d'actions sont ressorties des ateliers. **4** fiches actions ont été complétées par les participants (cf annexe) :

- Carte cadeau ACSO
- Rendez-vous régulier de la recyclerie mobile
- Communication
- Déchets de marché



3.2/ Le plan d'action pluriannuel

L'ADEME articule la prévention autour de 10 axes stratégiques, afin d'aider les collectivités à identifier les axes d'intervention à cibler selon leur contexte territorial (gisement prioritaire, public prioritaire, secteur activité prioritaire...).

Sur la base de l'analyse des enjeux de prévention des déchets et les propositions d'actions faites lors des ateliers de concertation, l'ACSO a choisi de proposer des actions pour chacun des 10 axes stratégiques de l'ADEME, tout en regroupant certains axes ensemble.

Le plan d'action pluriannuel est donc composé de **6 axes stratégiques**, déclinés en **21 actions** dont la mise en œuvre envisagée est précisée dans les fiches actions. Les actions précisent des mesures à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés. Il s'agit de propositions d'actions sous la forme d'une stratégie d'actions à engager. La mise en œuvre opérationnelle des actions sera précisée et construite avec les partenaires dès 2025 et durant toute la durée du programme en fonction des opportunités identifiées.

AXE	Intitulé action
Axe 1 : Augmenter la durée de vie des produits	Action 1 : Accompagner les villes dans la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les établissements scolaires
	Action 2 : Accompagner les commerces de bouches dans la lutte contre le gaspillage alimentaire
	Action 3 : Accompagner les ménages à lutter contre le gaspillage alimentaire en diffusant les bonnes pratiques



Axe 2 : Encourager la gestion de proximité des déchets verts et leur évitement	Action 4 : Accompagner le développement du compostage individuel
	Action 5 : Accompagner le développement du compostage collectif
Axe 3 : Augmenter la durée de vie des produits	Action 6 : Partager les bonnes pratiques pour faire durer les objets
	Action 7 : Etudier la possibilité de développer l'offre de réemploi : "Village du Réemploi et de la Réparation avec une recyclerie du bâtiment"
	Action 8 : Etudier la possibilité de développer l'offre de réemploi : autres services
	Action 9 : Accompagner le développement d'une offre concernant les vélos
Axe 4 : Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable	Action 10 : Valoriser les initiatives éco-responsables des commerces
	Action 11 : Accompagner les habitants vers la consommation responsable
	Action 12 : Former les écoles au zéro déchet
Axe 5 : Réduire les déchets des entreprises	Action 13 : Communiquer auprès des professionnels sur les bonnes pratiques
	Action 14 : Structurer une filière « construction durable » dans le cadre des chantiers urbains
	Action 15 : Conduire une démarche d'EIT
Axe 6 : Être exemplaire en matière de prévention des déchets	Action 16 : Travailler sur les clauses des marchés publics
	Action 17 : Accompagnement des communes pour limiter notamment les déchets de marchés
	Action 18 : Accompagner les actions auprès des agents
	Action 19 : Favoriser le don/réemploi de vieux équipements
	Action 20 : Réduire les déchets des événements
	Action 21 : Communiquer sur les actions mises en place dans les villes et l'ACSO pour réduire les déchets dans les services

Les 6 axes stratégiques et 21 actions du PLPDMA

3.3/ Les fiches actions du PLDPMA

Légende : les actions qui ont été travaillées lors des ateliers participatifs sont présentées en **surligné turquoise**





Axe 1

Lutter contre le gaspillage alimentaire



VISION GLOBALE

BISEMENT PRODUIT : 46 kg/hab. par an de gaspillage de déchets alimentaires

OBJECTIF DE REDUCTION : -1 % de gaspillage de déchets alimentaires

CIBLES : les établissements scolaires, les commerces de bouches et les ménages

OUTILS REGLEMENTAIRES :

- La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte introduit une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire pour la restauration collective publique.
- La loi Egalim a rendu obligatoire les conventions de dons à une association d'aide alimentaire pour les opérateurs de la restauration collective (> 3 000 repas préparés / jour).
- La loi AGECE (anti-gaspillage pour une économie circulaire) a fixé un objectif national réglementaire de réduction du gaspillage alimentaire de 50% par rapport à 2030. Un label national « anti-gaspillage alimentaire » peut être accordé à toute personne contribuant aux objectifs nationaux de réduction du gaspillage alimentaire.



A articuler avec le **Programme Alimentaire Territorial**



REALISATIONS CONCRETES

Accompagner **LES VILLES** dans la lutte contre le gaspillage alimentaire **DANS LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES**

- **Rencontrer les services restauration de chaque ville** pour suivre les bonnes pratiques sur la lutte contre le gaspillage alimentaire (assiettes petite faim/grande faim, qualité des menus, accompagnement, don alimentaire...), faire le bilan des pesées sur le gaspillage alimentaire
- Organiser **1 réunion par an** avec les responsables de la restauration scolaire des villes pour partager les bonnes pratiques
- Profiter de cette action pour accompagner les écoles au tri des biodéchets :
 - Accompagner au développement de la collecte séparée des biodéchets (consignes de tri...)
 - Accompagner les écoles qui le souhaitent à l'implantation de composteurs sur site ou dans les lieux d'accueil scolaire pendant les vacances.

Accompagner **LES COMMERCES DE BOUCHES** (restaurant, boulangerie, primeur, boucher, vente à emporter...) dans la lutte contre le gaspillage alimentaire

- Communiquer auprès des commerces sur la pratique du **doggy bag/gourmet bag**, par exemple en proposant un **macaron sticker ACSO** « Je m'engage pour réduire les déchets – ici repartez avec votre doggy bag »
- **Rencontrer 10 commerçants par an** pour les sensibiliser et les accompagner dans la lutte contre le gaspillage alimentaire :
 - Communiquer auprès des commerces sur les applications anti-gaspillage. Recenser les acteurs qui utilisent ces applications ou qui pratiquent la vente à prix réduit des fins de stocks, par exemple en proposant un macaron sticker « Je m'engage pour réduire les déchets – ici j'utilise une appli anti-gaspi »
 - Proposer de partager des **recettes** pour cuisiner les restes



- Proposer d'autres actions que pourraient réaliser les professionnels, sachant que désormais ils paient la TEOM et la redevance spéciale (commande des produits, gestion des stocks, frigos)

Accompagner **LES MENAGES** à lutter contre le gaspillage alimentaire en diffusant les **BONNES PRATIQUES**

- Recenser les **bonnes pratiques**, par exemple des recettes anti-gaspi, des conseils pour ranger son frigo, etc..., recenser des acteurs qui utilisent des applications anti-gaspi
- Recenser les **supports de communication** déjà existants (ADEME...), création de supports de communication complémentaires
- **Rencontrer les acteurs** (associations, CCAS, épiceries solidaires, etc...) pour présenter les supports de communication, diffuser les messages
- Poursuivre l'opération **famille zéro déchets** en la recentrant notamment sur le gaspillage alimentaire



MISE EN ŒUVRE des actions

Accompagner **LES VILLES** :

- **OBJECTIF DE REDUCTION** : -20 % de gaspillage alimentaire pour 100% des écoles
- **MOYENS HUMAINS** : 0,05 ETP par an (1 jours/mois)
- **PILOTE** : les services de restauration scolaire des villes, la cuisine centrale de Montataire
- **PARTENAIRES** : chargé de mission prévention de l'ACSO, SMDO, département pour les collèges, Région pour les lycées, Chambre d'agriculture
- **CALENDRIER** : 2026 à 2030 : chaque année, l'ACSO rencontre les services restauration de chaque ville pour dresser un bilan des actions conduites, et organise 1 réunion collective pour partager les bonnes pratiques.

Accompagner **LES COMMERCES DE BOUCHES** :

- **OBJECTIF DE REDUCTION** : -10 % de gaspillage alimentaire pour les commerçants impliqués
- **MOYENS HUMAINS** : 0,07 ETP par an (1 jour/mois)
- **PILOTE** : chargé de mission prévention de l'ACSO en lien avec les services économiques des villes
- **PARTENAIRES** : associations de commerçants/de marchés, CMA, CCI
- **CALENDRIER** : 2026 à 2030 : rencontrer 10 commerçants/an pour les sensibiliser/accompagner
- **BUDGET** : 1 000 € pour le macaron

Accompagner **LES MENAGES** :

- **OBJECTIF DE REDUCTION** : -5 % de gaspillage alimentaire pour les ménages sensibilisés
- **MOYENS HUMAINS** : 0,06 ETP par an (1 jour/mois)
- **PILOTE** : chargé de mission prévention de l'ACSO avec le service communication de l'ACSO
- **PARTENAIRES** : CCAS des villes, le CESAM (centre d'économie sociale et d'aides municipales de Creil), la CLAC (épicerie coopérative à Creil), associations (Eco Logis, CLCV, ASCV, JADE, CD&TE...), bailleurs
- **CALENDRIER** :
 - 2025 : recensement des bonnes pratiques
 - 2026 : création de supports de communication, familles zéro déchets
 - 2007 : rencontre des CCAS, associations et autres acteurs pour présenter les supports
 - 2028-2030 : diffusion de l'information, familles zéro déchets en 2028 et 2030
- **BUDGET** :
 - 2 000 € pour la conception de documents, leur diffusion
 - 2 000 € pour faire intervenir des associations sur la lutte contre le gaspillage alimentaire



INDICATEURS DE SUIVI

- Quantité de gaspillage alimentaire dans les OMr estimée via les caractérisations
- Recensement des actions réalisées par les écoles contre le gaspillage alimentaire
- Nombre de commerces qui s'engagent dans la lutte contre le gaspillage alimentaire
- Nombre d'acteurs rencontrés sur la lutte contre le gaspillage alimentaire
- Nombre de supports disponibles sur le gaspillage alimentaire
- Nombre d'évènements autour du gaspillage alimentaire





Axe 2

Encourager la gestion de proximité des déchets verts et leur évitement



VISION GLOBALE

GISEMENT PRODUIT : 136 kg/hab. par an (déchets verts, déchets alimentaires, dont gaspillage alimentaire,)

OBJECTIF DE REDUCTION : -6 % de déchets verts et déchets alimentaires pour les ménages qui compostent

CIBLES : les ménages, les établissements scolaires, les associations de jardins partagés, les bailleurs, les gardiens

OUTILS REGLEMENTAIRES : la loi AGEC (anti gaspillage pour une économie circulaire) a rendu obligatoire la généralisation du tri à la source des biodéchets depuis début 2024.



A articuler avec le **Plan Climat Air Energie** et le **Projet de territoire**



REALISATIONS CONCRETES

Accompagner le développement du **COMPOSTAGE INDIVIDUEL** :

- Distribuer gratuitement entre **400 à 500 bioseaux et composteurs individuels** par an
- Organiser des **ateliers d'initiation au compostage** lors des distributions des composteurs
- Former les ambassadeurs du tri pour devenir **maîtres composteurs**
- **Communiquer** largement sur ces services et pratiques via les différents outils existants (publications, réseaux, partenaires...)
- Organiser des ateliers de sensibilisation sur **l'éco-jardinage ou** des conseils personnalisés de jardinage (rencontre d'un acteur par mois)

Accompagner le développement du **COMPOSTAGE COLLECTIF** :

- **Accompagner les bailleurs, syndicats de copropriété, habitants d'une copropriété, gardiens, associations d'habitants et établissements scolaires qui souhaitent implanter un composteur collectif** : l'ACSO met à disposition des moyens (fourniture des bioseaux-composteurs collectifs, formations des référents des sites) à condition qu'un projet soit porté par le pilote qui apportera les moyens humains et opérationnels (approvisionnement en matière sèche) pour suivre les composteurs collectifs.
- **Suivis réguliers des sites par l'ACSO** pour s'assurer qu'ils continuent de fonctionner, garder le lien avec les acteurs terrains, répondre à leurs questions, communiquer sur les bonnes pratiques de compostage : 2 passages sur site la 1^{ère} année, puis 1 passage par an pour suivre le site
- Animer le réseau des référents des sites de compostage lors de la manifestation nationale dédiée au compostage de proximité des déchets organiques « **tous au compost** » et lever les freins rencontrés, par exemple en leur proposant de partager leurs bonnes pratiques



MISE EN ŒUVRE des actions

Développer le **COMPOSTAGE INDIVIDUEL** :

- **OBJECTIF DE REDUCTION** : -40 % de biodéchets pour les foyers qui compostent



- **MOYENS HUMAINS** : 0,15 ETP par an (2 jours/mois pour les maîtres composteurs de l'ACSO via des ateliers de distribution de composteurs/bioseaux et 1 jour/mois pour le chargé de mission prévention de l'ACSO pour organiser des ateliers d'éco jardinage)
- **PILOTE** : les maitres et guides composteurs de l'Agglomération Creil Sud Oise
- **PARTENAIRES** : service communication de l'ACSO, le CPIE, la C.L.C.V, l'Association des habitants des Fonds de Montataire et de Nogent, les associations de jardins familiaux de l'OISE, de Saint-Leu, le SMDO...
- **CALENDRIER** : 2025 à 2030 :
 - Distribution de composteurs avec atelier de formation
 - Formation de maitres composteurs
 - Ateliers éco- jardinage
- **BUDGET** : 20 000 € /an pour l'achat des composteurs/bioseaux, des animations d'associations sur l'éco jardinage, la formation des maîtres composteurs

Développer le **COMPOSTAGE COLLECTIF** :

- **OBJECTIF DE REDUCTION** : -25 % de biodéchets pour les foyers qui compostent
- **MOYENS HUMAINS** : 0,07 ETP par an (1 jours/mois)
- **PILOTE** : les bailleurs, les gardiens, syndicats de copropriété, associations d'habitants ; établissements scolaires
- **PARTENAIRES** : maitres composteurs de l'Agglomération Creil Sud Oise, communes, région, département pour les scolaires, associations (maisons de quartiers, Eco Logis, les Amis du Jardin), le service communication de l'ACSO, le CPIE, le SMDO
- **CALENDRIER** : 2025 à 2030 :
 - Accompagnement d'1 à 2 nouveaux sites/an
 - Passage annuel sur chaque site
- **BUDGET** : 1 000 € pour l'achat annuel des composteurs/bioseaux, des actions de communication



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de composteurs distribués par an
- Nombre de sites de compostage collectif en fonctionnement
- Nombre de foyers participant au compostage collectif
- Nombre d'ateliers de sensibilisation au compostage organisés par an
- Nombre d'ateliers de sensibilisation à l'éco-jardinage organisés par an
- Nombre de maîtres et guides composteurs au sein de l'ACSO



Axe 3

Augmenter la durée de vie des produits



VISION GLOBALE

GISEMENT PRODUIT : 125 kg/hab. par an (encombrants, mobiliers, déchets d'équipements électriques et électroniques, textiles)

OBJECTIF DE REDUCTION : -10 % d'objets qui deviennent des déchets pour les usagers qui pratiquent le réemploi

CIBLES : villes, associations, ménages, entreprises

OUTILS REGLEMENTAIRES : Avec la loi AGEC (anti gaspillage pour une économie circulaire), les filières REP interviennent désormais sur l'ensemble du cycle de vie des produits, notamment en favorisant l'écoconception et l'allongement de la durée de vie de ces produits, ainsi qu'en soutenant la réparation et le réemploi.



A articuler avec le **Plan Climat Air Energie** et le **Projet de territoire**



REALISATIONS CONCRETES

PARTAGER les bonnes pratiques pour faire durer les objets :

- **Recenser** les actions effectives sur le territoire et **rencontrer** les acteurs
- **Cartographier** les lieux de réemploi, réparation, location, seconde main et mettre à disposition cet outil via une plateforme ou un guide papier
- **Recenser** la bibliographie disponible sur les bonnes pratiques pour faire durer les objets (détartrage, graissage, nettoyage...) (site ADEME : <https://epargnonsnosressources.gouv.fr>)
- **Communiquer** sur ces bonnes pratiques recensées et **les mettre à jour** régulièrement
- Proposer des **visites de la recyclerie** aux enfants, élus, particuliers

ETUDIER la possibilité de développer l'offre de réemploi via le "Village du Réemploi et de la Réparation avec une recyclerie du bâtiment" :

- **Accompagner Sud Oise Recyclerie** dans l'étude de la création du « Village du Réemploi et de la Réparation », puis dans les travaux de construction
- Développer un **espace de réutilisation des matériaux issus du bâtiment**
- Organiser des **ateliers et évènements** autour du réemploi
- Développer des **partenariats locaux**

ETUDIER la possibilité de développer l'offre de réemploi :

- Accompagner le développement **d'ateliers de réparation** pour le grand public et les écoles sur la réparation (couture, bricolage, ramener un jouet et le réparer)
- Accompagner le développement **des Repairs cafés et/ou FAB LAB**, par exemple en proposant des subventions ou la mise à disposition de locaux (salles municipales, maisons de quartier, médiathèques)
- Accompagner le développement de **zone de récupération** :
 - Installer des caissons de réemploi en déchèterie
 - Développer des **zones de réemploi éphémères dans les quartiers avec une recyclerie mobile**
 - Développer des espaces de dons, via des boîtes à dons dans les villes, les kermesses, du troc entre habitants...



- Mettre en place un **service de location**, par exemple pour le mobilier de la recyclerie et/ou une outillothèque dans les médiathèques
- Améliorer la **signalétique** vers les lieux de réemploi

ACCOMPAGNER le développement d'une offre concernant les vélos :

- Accompagner l'AU5V dans un service de réparation de vélos
- Maintenir voire étendre le **service de location** longue durée d'une flotte de vélos à assistance électrique en place, en fonction du bilan de l'expérimentation en cours avec les vélos cargos



MISE EN ŒUVRE des actions

PARTAGER les bonnes pratiques pour faire durer les objets :

- **OBJECTIF DE REDUCTION** : non chiffrable
- **MOYENS HUMAINS** : 0,11 ETP la 1^{ère} année (2 jours/mois pour rencontrer les acteurs) puis 0,02 ETP les années suivantes (1 semaine/an)
- **PILOTE** : chargé de mission prévention de l'Agglomération Creil Sud Oise, service communication/informatique de l'ACSO
- **PARTENAIRES** : villes, associations, Sud Oise Recyclerie, le SMDO
- **CALENDRIER** : 2025 à 2030 :
 - 2025 : Recensement et rencontre des acteurs
 - 2026 : Cartographie et poursuite de la rencontre avec les acteurs
 - 2027 à 2030 : Communication et mise à jour des informations, visite de la recyclerie

ETUDIER la possibilité de développer l'offre de réemploi via "Village du Réemploi et de la Réparation une recyclerie du bâtiment" :

- **OBJECTIF DE REDUCTION** : -10 % d'objets qui deviennent des déchets pour 5% des usagers
- **MOYENS HUMAINS** : 0,02 ETP (1 semaine/an de suivi du projet)
- **PILOTE** : Sud Oise Recyclerie
- **PARTENAIRES** : chargé de mission prévention de l'Agglomération Creil Sud Oise et services supports (marchés, travaux, juridique), ville de Saint Leu d'Esserent, chambre des métiers, CCI, artisans locaux, le SMDO
- **CALENDRIER** : 2025 à 2030 :
 - 2025 - 2026 : Accompagner SOR dans l'étude du Village du Remploi et de la Réparation
 - 2027-2028 : Accompagner SOR lors des travaux de construction du Village et échanges avec les acteurs
 - 2029 : Mise en service du Village, organisation d'ateliers, partenariats
 - 2030 : Communication sur les actions réalisées, organisation d'ateliers, partenariats

ETUDIER la possibilité de développer l'offre de réemploi :

- **OBJECTIF DE REDUCTION** : non chiffrable
- **MOYENS HUMAINS** : 0,06 ETP la 1^{ère} année (1 jour par mois pour faire émerger des projets en années 1 et 2, puis 1 jour par mois relayer les nouveaux services de réemploi)
- **PILOTE** : SMDO, villes, CCAS, associations, bailleurs
- **PARTENAIRES** : ACSO, ECO'LOGIS, Sud Oise Recyclerie, Repairs Cafés, Réparateurs de vélo
- **CALENDRIER** : 2025 à 2030 :
 - 2025-2026 : Rencontre des acteurs pour faire émerger des projets
 - 2027 à 2030 : Création de nouveaux services de réemploi par les partenaires, relais de l'ACSO via la communication
- **BUDGET** : 2 000 € de subvention /an (matériel pour le fab lab...)

ACCOMPAGNER le développement d'une offre concernant les vélos

- **OBJECTIF DE REDUCTION** : non chiffrable
- **MOYENS HUMAINS** : 0,01 ETP (2 jours/an pour suivre le projet)
- **PILOTE** : ACSO
- **PARTENAIRES** : AU5V, offices de tourisme
- **CALENDRIER** : 2025 à 2030 :





- 2025 : Expérimentation
- 2026 : Bilan et adaptation du service
- 2027 à 2030 : Communication sur le service



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de visiteurs sur la cartographie des lieux de réemploi, réparation, location...
- Nombre d'acteurs du réemploi recensés sur la cartographie
- Nombre d'ateliers et événements autour du réemploi
- Nombre de lieux de réemploi
- Tonnages réemployés, dont tonnages issus du bâtiment



Axe 4

Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable



VISION GLOBALE

GISEMENT PRODUIT : 80 kg/hab. par an (gaspillage alimentaire, textiles sanitaires)

OBJECTIF DE REDUCTION : -25 % de réduction pour les acteurs qui s'engagent dans la démarche (ménages, commerces)

CIBLES : ménages, commerces, scolaires



A articuler avec le **Plan Climat Air Energie, le Programme Alimentaire Territorial et le Projet de Territoire**



REALISATIONS CONCRETES

VALORISER les initiatives éco-responsables des commerces :

- **Inform**er les commerces sur les obligations réglementaires et les bonnes pratiques pour aller vers une consommation responsable
- Valoriser les commerces qui s'engagent dans des bonnes pratiques en les recensant sur la **cartographie** de la prévention des déchets
 - Valoriser les commerçants qui acceptent les contenants via un **macaron ACSO** « Je m'engage pour réduire les déchets – ici j'accepte vos contenants »
 - Promouvoir les producteurs locaux, par exemple en proposant une **carte cadeau ACSO à offrir aux habitants** (voir l'exemple de Nantes, chèque cadeau valable 1 an chez plus de 200 commerçants nantais - <https://pleincentre.net/cheque-cadeau/>)
- Distribuer des objets zéro déchet aux restaurateurs

ACCOMPAGNER les habitants vers la consommation responsable :

- Poursuivre l'opération **famille zéro déchet** en la recentrant sur le tri, une visite de la recyclerie, la gestion des biodéchets et le gaspillage alimentaire
- **Relayer les bonnes pratiques** (éco-gestes, adresses et autres informations utiles pour consommer de façon responsable) sur la **cartographie** de la prévention des déchets
 - <https://epargnonsnosressources.gouv.fr>
 - <https://librairie.ademe.fr/agriculture-alimentation-foret-bioeconomie/7595-recettes-et-astuces-anti-gaspi.html>
- **Recenser dans la cartographie les ateliers** de produits maison, les circuits d'alimentation durable et les actions des associations locales (par exemple le CESAM, le SONAR, le Tiers Lieu des Transitions numériques et écologiques du Projet de territoire)
- Proposer des **ateliers** de produits fait maison aux habitants et distribuer des objets zéro déchets : bouteilles d'eau de l'ACSO pour les particuliers, coton démaquillant réutilisables, éponges réutilisables, beewrap, boîte à goûter, produit d'hygiène féminine réutilisables ...
- **Communiquer** au grand public (événement dédié, magazine communautaire, etc.) sur les actions menées et proposées
- Relayer la campagne **STOP PUB** qui sera relancée par le SMDO



FORMER les écoles au zéro déchet :

- Mettre en place des **composteurs** au sein des écoles
- Organiser des **bourses thématiques**, par exemple aux jouets, aux vêtements, au matériel scolaire
- Organiser des **gouters zéro déchets** dans les écoles
- Organisation d'ateliers de produits maison, de couture, de réparation, cuisine anti-gaspi...



MISE EN ŒUVRE des actions

VALORISER les initiatives éco-responsables des commerces :

- **OBJECTIF DE REDUCTION** : non chiffrable
- **MOYENS HUMAINS** : 0,02 ETP (5 jours/an)
- **PILOTE** : chargé de mission prévention de l'Agglomération Creil Sud Oise
- **PARTENAIRES** : : service communication de l'ACSO, les villes, les associations de commerçants
- **CALENDRIER** : 2025 à 2030 :
 - 2025 : Recensement des bonnes pratiques et des acteurs engagés, rencontre des acteurs
 - 2026 : Cartographie et poursuite de la rencontre avec les acteurs
 - 2027 à 2030 : Communication, mise à jour des informations, poursuite de la rencontre avec les acteurs
- **BUDGET** : 500 € de subvention /an (macarons, objets zéro déchets...)

ACCOMPAGNER les habitants vers la consommation responsable :

- **OBJECTIF DE REDUCTION** : -25 % de déchets produits pour les ménages sensibilisés
- **MOYENS HUMAINS** : 0,11 ETP (2 jours/mois de suivi du projet)
- **PILOTE** : chargé de mission prévention de l'Agglomération Creil Sud Oise
- **PARTENAIRES** : SMDO, service communication de l'ACSO, associations, CESAM, Tiers Lieu des Transitions numériques et écologiques, tiers lieu le Sonar, Collectif Emergence Sud Oise
- **CALENDRIER** : 2025 à 2030 :
 - 2025 : recensement des ateliers et des bonnes pratiques, rencontre des acteurs, relai de la campagne stop pub du SMDO
 - 2026 : cartographie, création d'ateliers ACSO, Famille 0 déchets
 - 2027 – 2030 : communication, mise à jour des informations, poursuite de la rencontre des acteurs
 - 2028 : Famille 0 déchets
- **BUDGET** : 5 000 € /an pour l'achat d'objets zéro déchet, l'animation d'ateliers

FORMER les écoles au zéro déchet :

- **OBJECTIF DE REDUCTION** : non chiffrable
- **MOYENS HUMAINS** : 0,01 ETP (1 à 2 animations par an)
- **PILOTE** : ambassadeurs du tri de l'Agglomération Creil Sud Oise
- **PARTENAIRES** : SMDO, SOR, villes
- **CALENDRIER** : 2025 à 2030 :
 - 2026 : Proposition d'actions
 - 2027 à 2030 : Mise en œuvre et suivi des actions



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'évènements autour de la consommation responsable
- Nombre de commerces engagés dans la consommation responsable (recensés dans la cartographie)
- Nombre de participants au défi familles 0 déchet
- Nombre d'évènements autour du 0 déchet organisés dans les écoles



Axe 5

Réduire les déchets des entreprises



VISION GLOBALE

GISEMENT PRODUIT : 50 kg/hab. par an de DMA pris en charge par l'ACSO

OBJECTIF DE REDUCTION : -5 % d'ordures ménagères, emballages, gravats, bois pour les entreprises qui s'impliquent dans la démarche

CIBLES : les professionnels assujettis à la redevance spéciale, les entreprises de la construction, les entreprises qui pourraient intégrer une démarche d'EIT

OUTILS REGLEMENTAIRES : la loi AGEC (anti gaspillage pour une économie circulaire) a rendu obligatoire la mise en place d'une filière REP (responsabilité élargie du producteur) pour la filière PMCB (Produits et Matériaux de Construction et du Bâtiment)



A articuler avec le **Projet de territoire**



REALISATIONS CONCRETES

Communiquer auprès des professionnels sur les **BONNES PRATIQUES**

- Rappeler aux entreprises que les déchèteries du SMDO sont ouvertes aux professionnels
- Communiquer auprès des professionnels sur la REP PMCB, notamment pour éviter les dépôts sauvages
- Promouvoir le futur village du Réemploi et de la Réparation avec une « recyclerie du bâtiment », par exemple en présentant l'offre à destination des professionnels (dépôt et achat de produits)

Structurer une **FILIERE CONSTRUCTION DURABLE** dans le cadre des chantiers urbains

- Promouvoir les projets d'isolation biosourcés pour l'amélioration de l'habitat privé

Conduire une démarche d'**EIT (Ecologie Industrielle Territoriale) :**

- Participer au lancement d'une démarche d'EIT, par exemple sur le principe de la récupération du pain sec en boulangerie pour en faire de la matière première pour d'autres acteurs



MISE EN ŒUVRE des actions

BONNES PRATIQUES auprès des professionnels :

- **OBJECTIF DE REDUCTION :** -5 % d'Omr, emballages, matériaux apportés en déchèteries
- **MOYENS HUMAINS :** 0,2 ETP pour les agents en charge du suivi de la redevance spéciale
- **PILOTES :**
 - Agglomération Creil Sud Oise,
 - Pour le village du Réemploi et de la Réparation : Sud Oise Recyclerie



- **PARTENAIRES** : CCI, CMA, services économiques des villes et de l'ACSO, SMDO, associations de commerçants
- **CALENDRIER** : 2025 à 2030 :
 - 2025 : préparation d'un support de communication
 - 2025 : Mise à jour du règlement de redevance spéciale
 - 2025 : Communication sur le site internet
 - 2026 à 2030 : Diffusion régulière de ces informations, notamment dans le cadre de la redevance spéciale

Structurer une **FILIERE CONSTRUCTION DURABLE** :

- **OBJECTIF DE REDUCTION** : -non chiffrable
- **MOYENS HUMAINS** : 0,06 ETP par an (1 jours/mois les 3 premières années)
- **PILOTE** : Agglomération Creil Sud Oise (services marchés, bâtiments, développement durable)
- **PARTENAIRES** :
- **CALENDRIER** : 2025 à 2027 :
 - 2025 à 2026 : recherche de débouchés en cours
 - 2027 : Réflexion sur les suites à donner

Conduire une démarche d'**EIT** :

- **OBJECTIF DE REDUCTION** : -non chiffrable
- **MOYENS HUMAINS** : 0,06 ETP par an (1 jours/mois les 2 dernières années)
- **PILOTE** : CCI
- **PARTENAIRES** : Agglomération Creil Sud Oise, CMA
- **CALENDRIER** : 2029 à 2030 : lancement d'une démarche EIT



INDICATEURS DE SUIVI

- Quantification des dépôts sauvages (nb et types de déchets)
- Volume de bacs OM des entreprises assujetties à la redevance spéciale
- Nombre de marchés qui promeuvent la construction durable
- Nombre de réunions avec les entreprises pour les engager dans une démarche d'EIT
- Nombre de synergies d'EIT en place

Axe 6

Être exemplaire en matière de prévention des déchets



VISION GLOBALE

GISEMENT PRODUIT : 15 kg/hab. par an (gaspillage alimentaire, textiles sanitaires)

OBJECTIF DE REDUCTION : -5 % de réduction pour les actions de réduction des déchets

CIBLES : services des villes et de l'ACSO, agents

OUTILS REGLEMENTAIRES : la loi AGECE (anti gaspillage pour une économie circulaire) a rendu obligatoire l'achat public de biens issus du réemploi ou de la réutilisation.



A articuler avec le **Plan Climat Air Energie**



REALISATIONS CONCRETES

Travailler sur les **CLAUSES DES MARCHES PUBLICS** :

- **Former** les acheteurs à l'achat durable
- Travailler sur les **clauses possibles** et les marchés concernés :
 - Poids du critère environnemental
 - Exiger des fournisseurs des produits réutilisables, réparables, recyclés, reconditionnés, rechargeables, sans emballages ou moins emballés
 - Acheter des produits ménagers écologiques, avec éco label, pour nettoyer les bureaux...
 - Demander aux traiteurs de fournir de la vaisselle réutilisable, des produits locaux moins emballés
 - Prévoir des clauses incitant au réemploi de matériaux dans les marchés de travaux
 - Demander au personnel de ménage d'être sensibilisé aux éco gestes
 - Construire en biosourcé les bâtiments de demain
- Proposer des **clauses modèles** par l'ACSO, pour que les villes puissent les utiliser

Accompagner les communes pour limiter notamment les **DECHETS DE MARCHÉ** :

- Limiter les **déchets de marché** :
 - Revoir règlement de marchés
 - Informer les commerces sur les obligations réglementaires et les bonnes pratiques pour aller vers une consommation responsable
 - Réaliser un contrôle après chaque marché
 - Aider les commerçants à communiquer auprès des clients
- Supprimer les **bouteilles plastiques** mises à disposition au périscolaire
- Adapter les clauses des **locations de salles communales** pour limiter les déchets, par exemple en mettant à disposition de la vaisselle réutilisable

ACCOMPAGNER les actions auprès des agents :

- Identifier des **ambassadeurs prévention** des déchets au sein des villes et de l'ACSO
- Organiser des **visites** de la recyclerie et des équipements du SMDO
- Proposer du **troc** entre agents : boîtes à dons, bibliothèque partagée...
- Réaliser une **charte du nouvel arrivant** : respect du tri, réduction de l'utilisation du papier, éco gestes, meilleure utilisation du numérique

Être exemplaire en matière de prévention des déchets

- Promouvoir la dématérialisation
- Installer un **composteur** dans les mairies des villes de l'ACSO
- Accompagner les services techniques dans la **gestion des espaces verts** : éco jardinage, fauche tardive, espèces d'arbres variées et adaptées qui ne nécessitent pas de taille...

Favoriser le don/réemploi de **VIEUX EQUIPEMENTS** :

- Donner les vieux équipements encore utilisables aux associations (meublier, matériel informatique...)
- Créer une plateforme qui répertorie le matériel non utilisé de l'ACSO et des communes pouvant servir aux autres communes et aux associations

REDUIRE les déchets des évènements

- Accompagnement de l'ACSO pour organiser des évènements éco-responsables et verdir les évènements culturels et sportifs
- Supprimer les bouteilles plastiques lors des conseils municipaux et autres réunions
- Demander de venir avec sa gourde ou gobelet réutilisable lors des évènements, buffets...
- Mettre en place un dispositif de mutualisation de gobelets réutilisables pour les évènements
- Prévoir des fontaines à eau lors des évènements
- Prévoir des décors/décorations réutilisables

COMMUNIQUER sur les actions mises en place dans les villes et l'ACSO pour réduire les déchets dans les services :

- Publier des articles de communication 1 fois par an
- Organiser le concours annuel de la commune la plus exemplaire



MISE EN ŒUVRE des actions

Travailler sur les **CLAUSES DES MARCHES PUBLICS** :

- **OBJECTIF DE REDUCTION** : non chiffrable
- **MOYENS HUMAINS** : 0,02 ETP (5 jours/an)
- **PILOTE** : service marché de l'Agglomération Creil Sud Oise, chargé de mission prévention de l'Agglomération Creil Sud Oise
- **PARTENAIRES** : : les villes, le SMDO
- **CALENDRIER** : 2025 à 2030 :
 - 2025-2026 : formation des acteurs, sourcing
 - 2027 : réunions internes pour définir les clauses à appliquer
 - 2028 à 2030 : application des clauses, suivi de la démarche

Accompagner les communes pour limiter notamment les **DECHETS DE MARCHÉ** :

- **OBJECTIF DE REDUCTION** : non chiffrable
- **MOYENS HUMAINS** : 0,02 ETP (5 jours/an)
- **PILOTE** : chargé de mission prévention de l'Agglomération Creil Sud Oise
- **PARTENAIRES** : associations de commerçants, services économiques des villes et de l'ACSO, SMDO, associations solidaires, opérateurs privés
- **CALENDRIER** : 2025 à 2030 :
 - 2027-2028 : accompagner les premières villes volontaires pour travailler sur les règlements de marché
 - 2029-2030 : accompagner les autres villes volontaires pour travailler sur les règlements de marché

ACCOMPAGNER les actions auprès des agents :

- **OBJECTIF DE REDUCTION** : non chiffrable
- **MOYENS HUMAINS** : 0,02 ETP (5 jours/an)
- **PILOTE** : chargé de mission prévention de l'Agglomération Creil Sud Oise
- **PARTENAIRES** : villes, SMDO
- **CALENDRIER** : 2025 à 2030 :
 - 2026 : démarrage des premières actions
 - 2027 à 2030 : Déploiement

Favoriser le don/réemploi de **VIEUX EQUIPEMENTS** :

- **OBJECTIF DE REDUCTION** : non chiffrable
- **MOYENS HUMAINS** : 0,02 ETP (5 jours/an)
- **PILOTE** : chargé de mission prévention de l'Agglomération Creil Sud Oise
- **PARTENAIRES** : villes, SMDO
- **CALENDRIER** : 2025 à 2030 :
 - 2026 : recensement du matériel qu'il est possible de donner
 - 2027 à 2030 : suivi des dons réalisés, communication

REDUIRE les déchets des évènements :

- **OBJECTIF DE REDUCTION** : non chiffrable
- **MOYENS HUMAINS** : 0,02 ETP (5 jours/an)
- **PILOTE** : chargé de mission prévention de l'Agglomération Creil Sud Oise
- **PARTENAIRES** : villes, le SMDO labellise des éco évènements, donne des supports
- **CALENDRIER** : 2025 à 2030 :
 - 2026 : rédaction d'une charte des éco évènements, test d'un éco évènement
 - 2027 à 2030 : accompagnement d'un nouvel évènement /an

COMMUNIQUER sur les actions mises en place dans les villes et l'ACSO pour réduire les déchets dans les services

- **OBJECTIF DE REDUCTION** : non chiffrable
- **MOYENS HUMAINS** : 0,02 ETP (2 jours/an pour les articles, 10 jours/an pour l'organisation du concours)
- **PILOTE** : chargé de mission prévention de l'Agglomération Creil Sud Oise
- **PARTENAIRES** : villes, SMDO
- **CALENDRIER** : 2025 à 2030 : 1 article par an
 - 2028 : organisation du premier concours
 - 2029 : bilan
 - 2030 : organisation du 2^e concours



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de marchés publics intégrant des clauses sur la prévention des déchets
- Nombre de règlements de marchés forains qui prennent en compte la réduction des déchets
- Nombre de règlements de salles qui prennent en compte la réduction des déchets
- Nombre de communes qui disposent d'un composteur pour les services
- Nombre de communes qui ont des pratiques d'éco gestion des espaces verts
- Nombre de zones de troc organisées par an dans les services
- Nombre d'agents qui ont visité des installations du SMDO
- Nombre d'évènements éco responsables
- Nombre d'articles de communication sur les actions de prévention

4/ Objectif de réduction par action

Pour atteindre les objectifs réglementaires, l'ACSO doit réduire de 10 kg/hab. ses DMA d'ici 2030.

Un objectif de réduction des DMA a été défini pour les différentes actions, leur somme permet d'atteindre cet objectif de réduction. La méthodologie de calcul des objectifs de réduction est la suivante :

- Pour chaque action, ou thématique d'action, il est précisé le gisement d'évitement de déchets visé. Le gisement d'évitement est la quantité annuelle (sur un territoire ou ramené à l'habitant) de déchets issus d'un produit ou d'une catégorie de produits directement impactable par la mise en œuvre d'une ou plusieurs actions combinées de prévention.
- Pour chaque action, un objectif de réduction a été défini pour le gisement de déchets impacté. Cet objectif permet ensuite de calculer le potentiel de réduction¹ des actions visées, soit l'impact sur la quantité de déchets évités.

Le tableau suivant présente, pour les différents axes stratégiques et actions, les objectifs de réduction visés, ainsi que les hypothèses de calcul.

AXE	Intitulé action	Gisement concerné (kg/hab)	Objectif de réduction	% de la cible touchée	Potentiel de réduction
Axe 1 : Lutter contre le gaspillage alimentaire	Action 1 : Accompagner les villes dans la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les établissements scolaires	1.11	20%	100%	0.2
	Action 2 : Accompagner les commerces de bouches dans la lutte contre le gaspillage alimentaire	7	10%	9%	0,06
	Action 3 : Accompagner les ménages à lutter contre le gaspillage alimentaire en diffusant les bonnes pratiques	38	5%	0.56%	0.01
Axe 2 : Encourager la gestion de proximité des déchets verts et leur évitement	Action 4 : Accompagner le développement du compostage individuel	82	40%	24%	8
	Action 5 : Accompagner le développement du compostage collectif	55	25%	1.3%	0.2
Axe 3 : Augmenter la	Action 6 : Partager les bonnes pratiques pour faire durer les objets	126	10%	5%	0.6

¹ La fraction dont on peut envisager de réduire ce gisement par cette action.



AXE	Intitulé action	Gisement concerné (kg/hab)	Objectif de réduction	% de la cible touchée	Potentiel de réduction
durée de vie des produits	Action 7 : Etudier la possibilité de développer l'offre de réemploi : "Village du Réemploi et de la Réparation avec une recyclerie du bâtiment"				
	Action 8 : Etudier la possibilité de développer l'offre de réemploi : autres services				
	Action 9 : Accompagner le développement d'une offre concernant les vélos				
Axe 4 : Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable	Action 10 : Valoriser les initiatives éco-responsables des commerces				
	Action 11 : Accompagner les habitants vers la consommation responsable	78	25%	1%	0.2
	Action 12 : Former les écoles au zéro déchet				
Axe 5 : Réduire les déchets des entreprises	Action 13 : Communiquer auprès des professionnels sur les bonnes pratiques				
	Action 14 : Structurer une filière « construction durable » dans le cadre des chantiers urbains	53	5%	10%	0,3
	Action 15 : Conduire une démarche d'EIT				
Axe 6 : Réduire les déchets des entreprises	Action 16 : Travailler sur les clauses des marchés publics				
	Action 17 : Accompagnement des communes pour limiter notamment les déchets de marchés				
	Action 18 : Accompagner les actions auprès des agents				
	Action 19 : Favoriser le don/réemploi de vieux équipements	15.4	5%	10%	0,08
	Action 20 : Réduire les déchets des événements				
	Action 21 : Communiquer sur les actions mises en place dans les villes et l'ACSO pour réduire les déchets dans les services				
	Action 16 : Travailler sur les clauses des marchés publics				

TOTAL DMA

10

5/ Suivi et évaluation du programme

La mise en œuvre d'un dispositif de suivi et d'évaluation est une obligation réglementaire pour un PLPDMA. Mais c'est aussi une nécessité et une opportunité à plusieurs niveaux :

- Pour en mesurer l'état d'avancement,
- Afin d'en apprécier ses impacts réels,
- Afin d'identifier dans quelle mesure les objectifs ont été atteints et par conséquent adapter la mise en œuvre des actions,
- Pour rendre compte de l'avancement aux élus, aux partenaires et à la population.

Le dispositif d'évaluation doit être simple pour que sa mise en œuvre ne soit pas chronophage et doit faire appel à des indicateurs communs et partagés avec les autres démarches territoriales de prévention afin de pouvoir bénéficier de comparaisons.

Le dispositif d'évaluation ainsi proposé s'inscrit dans ces principes en accord avec les recommandations de l'ADEME. Les indicateurs seront développés à 2 niveaux :

- Des indicateurs globaux du programme lui-même :
 - Le ratio de production de DMA en kg/hab/an et par mode de collecte
 - Le taux d'évolution des DMA par rapport à 2010
 - Le nombre d'ETP de l'équipe projet
 - Le pourcentage de partenaires mobilisés dans l'année (cumulé sur l'ensemble des années par rapport au nombre de partenaires identifiés)
 - Le budget annuel alloué au PLPDMA
- Des indicateurs pour chacune des actions, présentés dans les fiches actions
 - **40** indicateurs « simples » à suivre ont été identifiés pour les 21 actions.

Lutter contre le gaspillage alimentaire	1.1	Quantité de gaspillage alimentaire dans les OMr estimée via les caractérisations
	1.2	Recensement des actions réalisées par les écoles contre le gaspillage alimentaire
	1.3	Nombre de commerces qui s'engagent dans la lutte contre le gaspillage alimentaire
	1.4	Nombre d'acteurs rencontrés sur la lutte contre le gaspillage alimentaire
	1.5	Nombre de supports disponibles sur le gaspillage alimentaire
	1.6	Nombre d'évènements autour du gaspillage alimentaire
Encourager la gestion de proximité des déchets verts et leur évitement	2.1	Nombre de composteurs distribués par an
	2.2	Nombre de sites de compostage collectif en fonctionnement
	2.3	Nombre de foyers participant au compostage collectif
	2.4	Nombre d'ateliers de sensibilisation au compostage organisés par an
	2.5	Nombre d'ateliers de sensibilisation à l'éco-jardinage organisés par an
	2.6	Nombre de maîtres et guides composteurs au sein de l'ACSO
Augmenter la durée de vie des produits	3.1	Nombre de visiteurs sur la cartographie des lieux de réemploi, réparation, location...
	3.2	Nombre d'acteurs du réemploi recensés sur la cartographie
	3.3	Nombre d'ateliers et évènements autour du réemploi
	3.4	Nombre de lieux de réemploi
	3.5	Tonnages réemployés, dont tonnages issus du bâtiment
Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable	4.1	Nombre d'évènements autour de la consommation responsable
	4.2	Nombre de commerces engagés dans la consommation responsable (recensés dans la cartographie)
	4.3	Nombre de participants au défi familles 0 déchet
	4.4	Nombre d'évènements autour du 0 déchet organisés dans les écoles
Réduire les déchets des entreprises	5.1	Quantification des dépôts sauvages (nb et types de déchets)
	5.2	Volume de bacs OM des entreprises assujetties à la redevance spéciale
	5.3	Nombre de marchés qui promeuvent la construction durable
	5.4	Nombre de réunions avec les entreprises pour les engager dans une démarche d'EIT
	5.5	Nombre de synergies d'EIT en place
Être exemplaire en matière de prévention des déchets	6.1	Nombre de marchés publics intégrant des clauses sur la prévention des déchets
	6.2	Nombre de règlements de marchés forains qui prennent en compte la réduction des déchets
	6.3	Nombre de règlements de salles qui prennent en compte la réduction des déchets
	6.4	Nombre de communes qui disposent d'un composteur pour les services
	6.5	Nombre de communes qui ont des pratiques d'éco gestion des espaces verts
	6.6	Nombre de zones de troc organisées par an dans les services
	6.7	Nombre d'agents qui ont visité des installations du SMDO
	6.8	Nombre d'évènements éco responsables
	6.9	Nombre d'articles de communication sur les actions de prévention
Indicateurs globaux du PLPDMA		
	7.1	Ratio de production de DMA en kg/hab/an et pour chaque flux de déchets
	7.2	Taux d'évolution des DMA par rapport à 2010 (en %)
	7.3	Nombre d'ETP de l'équipe projet prévention
	7.4	Pourcentage de partenaires mobilisés dans l'année (cumulé sur l'ensemble des années par rapport au nombre de partenaires identifiés)
	7.5	Budget annuel alloué au PLPDMA

Liste des indicateurs de suivi du PLPDMA

6/ Pilotage et gouvernance

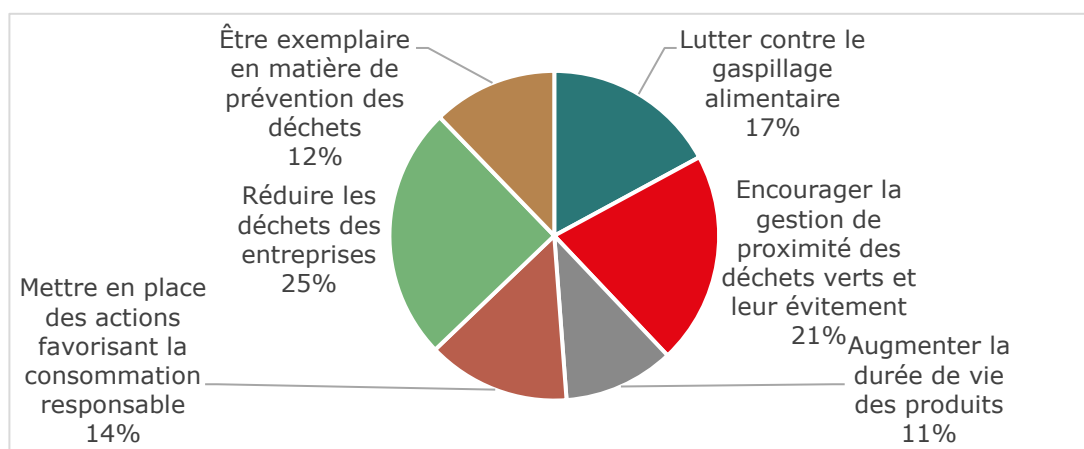
6.1/ Une gouvernance ouverte et partagée avec l'ensemble des acteurs

Un des objectifs du PLPDMA est d'avoir une **gouvernance ouverte et partagée** avec l'ensemble des acteurs du territoire, afin d'impulser une dynamique territoriale, de faciliter **l'articulation du plan d'action avec les autres politiques du territoire** et le **partage d'expérience entre les acteurs**. Il s'agit d'aller au-delà de la prévention des déchets, sur une dimension plus large de l'économie circulaire.

De nombreux partenaires locaux seront associés (Villes, SMDO, Sud Oise Recyclerie, les bailleurs, Eco Logis, CLCV, CD&TE, CESAM, CLAC...) afin de développer de nouvelles dynamiques en faveur des actions de prévention des déchets comme du maintien et du renforcement des actions d'ores et déjà en place.

La gouvernance envisagée pour l'animation du programme d'actions s'articulera ainsi autour de plusieurs instances :

- **La Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES)** est une instance de consultation et d'échange qui réunit les principaux acteurs volontaires du territoire concernés par la prévention des déchets. Elle a pour rôle de réunir les acteurs du territoire afin de discuter du projet de programme, de son bilan annuel et de sa révision tous les 6 ans. Cette commission a pour objectif d'intégrer les points de vue des différentes parties prenantes et de remettre des avis et des propositions de décision au comité de pilotage (exécutif de la collectivité) en charge du PLPDMA. La commission consultative est présidée par la Vice-Présidente déchets de l'ACSO, et constitué des partenaires institutionnels et des représentants des partenaires participant au plan d'action.
- **L'équipe projet** : elle a pour mission de mettre en place le programme d'action de manière commune, d'assurer sa coordination et son suivi dans sa globalité. Les besoins en ETP pour la mise en œuvre du PLPDMA sont de **1 ETP**, dont :
 - **0.7 ETP** dédié à la thématique prévention des déchets
 - **0.2 ETP** dans le cadre de la redevance spéciale
 - **0.15 ETP** de guides/maîtres composteurs.



Estimation des besoins en ETP pour mettre en œuvre le PLPDMA



6.2/ Assurer une articulation avec les autres politiques du territoire

L'ACSO aura pour objectif d'assurer la mise en lien du PLPDMA avec les autres politiques du territoire, et notamment la transversalité avec les autres politiques de la collectivité.

Axe	Projet de territoire	Plan climat air énergie	Programme Alimentaire Territorial
Axe 1 - Lutter contre le gaspillage alimentaire			X
Axe 2 - Encourager la gestion de proximité des déchets verts et leur évitement	X	X	
Axe 3 - Augmenter la durée de vie des produits	X	X	
Axe 4 - Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable	X	X	X
Axe 5 - Réduire les déchets des entreprises	X		
Axe 6 - Être exemplaire en matière de prévention des déchets		X	

Chapitre 2 Annexes : fiches actions réalisées lors des ateliers

Consommation responsable	
Nom de l'action	Carte cadeau ACSO à offrir aux habitants
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser le commerce local ▪ Favoriser l'accès à la culture, cinéma, sport
Description de l'action	<p>Carte à se procurer en mairies, bibliothèques, maisons de quartier, office du tourisme</p> <p>Démarchage des commerçants (location de vélo, commerces éco responsables)</p>
Moyens humains	<p>Direction de l'attractivité des territoires de l'ACOS</p> <p>Réseaux, service communication de l'ACSO</p>
Moyens matériels	Carte recyclable ou réutilisable, avec une somme déterminée, pas de rendu de monnaie – voir le fonctionnement de la carte (environnement)
Moyens économiques	Prestataire pour la création et la gestion de la carte
Pilote	Direction de l'attractivité des territoires de l'ACOS
Partenaires	Associations de commerçants, mairies, associations sportives et culturelles
Calendrier	Septembre 2026
Indicateurs	Nb d'adhérents, de commerçants, nb de cartes
Champs libre	<p>Suivre les points d'utilisation</p> <p>Elargir en cas de succès</p>

Réemploi

Nom de l'action	Organiser un rendez-vous régulier de la recyclerie mobile
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Diminution des encombrants ▪ Créer un automatisme réflexe ▪ Aller directement dans les quartiers ▪ Pouvoir déposer et acheter en même temps
Description de l'action	<p>Organiser un trajet (communication)</p> <p>Identifier le lieu (densité de population, accessibilité...)</p> <p>Périodicité à définir en fonction de l'état des lieux et de la dimension de la ville</p> <p>Développer un plan de communication</p>
Moyens humains	1 poste dédié à la recyclerie
Moyens matériels	Camion
Moyens économiques	<p>Recettes via ventes, éco taxes</p> <p>Appel à projet ADEME</p>
Pilote	Recyclerie
Partenaires	ACSO, Villes, Associations, SMDO, bailleurs
Calendrier	<p>Essai sur 1 commune en septembre – 6 mois d'études</p> <p>Déploiement en fonction des résultats</p>
Indicateurs	Tonnages, nb de personnes, chiffre des ventes
Points de vigilance	<p>Attention à ne pas finir en déchèterie</p> <p>Elargir en cas de succès</p>

Communication	
Nom de l'action	Communication
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Informer les habitants, usagers pour déclencher une prise de conscience ▪ Informer sur les outils, les moyens ▪ Informer sur les projets, les actions en cours - réalisées
Description de l'action	<p>Créer des lieux physiques et une plateforme virtuelle + un guide papier (associations, Repairs cafés, réparateurs professionnels, recycleries, caissons de réemploi en déchèteries, etc...)</p> <p>Cartographier, recenser les lieux de réemploi, les lieux d'information</p>
Moyens humains	Former des personnes ressources pour transmettre l'information Service comm + numérique. Former les secrétaires de mairies
Moyens matériels	Lieux d'accueil physiques (maison de la ville, de quartiers, lieux d'accueil des associations) Service communication de l'ACSO (édition, impression) + prestataires
Moyens économiques	
Pilote	ACSO
Partenaires	Bailleurs sociaux (relai de la communication, ateliers dans les quartiers), CCAS, SMDO, CLCV, AUSU, associations générales, épiceries solidaires, ASOR)
Calendrier	Dans l'année : répertorier les lieux d'accueil, rédaction du guide 2026 : développement de l'outil numérique
Indicateurs	Nb de visiteurs sur les lieux d'information et les vues sur le site internet

Déchets de marchés

Nom de l'action	Valorisation des emballages et déchets alimentaires
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réduire la production des déchets des commerçants ▪ Trier et valoriser les déchets ▪ Réduire les pertes alimentaires
Description de l'action	<p>Mettre en place un cadre normatif obligeant les commerçants à proposer à leurs clients d'avoir des contenants de produit</p> <p>Communiquer sur l'obligation d'avoir des contenants pour faire des achats d'aliments dans les marchés communaux (règlement de marché à réviser) à mettre en place dans l'ensemble des marchés</p> <p>Mettre en place la collecte des différents flux</p>
Moyens humains	
Moyens matériels	<p>Mise à disposition de bacs de collecte pour chaque flux</p> <p>Affiches de communication sur le dispositif</p>
Moyens économiques	A voir, RS ?
Pilote	Les communes en lien avec l'ACSO
Partenaires	SMDO, associations de commerçants, opérateurs privés (Suez, Véolia), associations solidaires, brigades vertes, services techniques
Calendrier	2026
Indicateurs	<p>Aliments captés par les associations</p> <p>Tonnages des différents flux collectés</p>
Facteurs de réussite	<p>Impliquer tous les acteurs concernés</p> <p>Définir des objectifs réalistes</p>